



## COMMUNE DE LARROQUE

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 19 MARS 2021**

Nombre de membres en exercice	Présent(s)	Absent(s)	Excusé(s)	Date de la convocation
11	8		3	11/03/2021

Secrétaire de séance : Sandrine JAMMES

**1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2021**

8 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

**2) Validation du compte administratif et du compte de gestion de la Commune 2020**

Anne-Marie MAURAN, présidente de la commission des finances, présente le compte administratif de la commune et le compte de gestion de Monsieur le Comptable public pour l'année 2020.

**INVESTISSEMENT DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Réalisations 2020
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	7 251,02 €
20	IMMOBILISATIONS INCORP.	2 026,56 €
21	IMMOBILISATIONS CORPO.	50 858,09 €
23	IMMOBILIS. EN COURS	79 015,19 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>139 150,86 €</b>

**INVESTISSEMENT RECETTES**

Chapitre	Libellé	Réalisations 2020
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 100,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIV. ET RESERVES	32 099,92 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTIS.	34 458,50 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>80 658,42 €</b>

**Résultat investissement année 2020 -58 492,44 €**

**Affectation du résultat d'investissement**

Résultat cumulé au 31/12/2019 (excédent investissement reporté)	50 833,76 €
Résultat investissement année 2020	-58 492,44 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>-7 658,68 €</b>

Reste à réaliser en recettes	à ajouter	15 800,00 €
Reste à réaliser en dépenses	à enlever	12 641,06 €

<b>Résultat d'investissement au 31/12/2020</b>	
<b>Il est négatif=besoin de financement à déduire du fonctionnement</b>	<b>-4 499,74 €</b>

**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Réalisations
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 840,12 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	12 839,05 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	14 279,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 300,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	15 231,06 €
66	CHARGES FINANCIERES	2 008,14 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	559,44 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 056,81 €</b>

**RECETTES FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	Réalisations
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	3 323,62 €
73	IMPOTS ET TAXES	55 121,11 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPAT	39 042,23 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,87 €
76	PRODUITS FINANCIERS	0,30 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	317,37 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>97 855,50 €</b>

**Résultat fonctionnement année 2020                      14 798,69 €**

**Affectation du résultat de fonctionnement**

Résultat cumulé au 31/12/2019	83 344,37 €
Résultat fonctionnement année 2020	14 798,69 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/2020</b>	<b>98 143,06 €</b>

Couverture en besoin de financement	à déduire	-4 499,74 €	budget 2021 en 1068 recettes
<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2020</b>		<b>93 643,32 €</b>	budget 2021 en 002 recettes

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion de Monsieur le Comptable public ainsi que l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

**3) Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation des marchés relatifs aux travaux de voirie communautaire et communale**

Depuis la fusion, en 2017, des trois intercommunalités, la communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats intéressés.

Aussi, il est proposé d'adhérer aux groupements de commandes et de signer des conventions de groupement de commandes par type de marchés. La convention proposée est celle des travaux de voirie communautaire et communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la participation de la commune de Larroque au groupement pour le marché « Travaux de voirie communautaire et communale ».

#### **4) Validation devis tonte espace public**

Il est présenté le devis de tonte de l'entreprise Cédric Vidal de Puycelsi qui intervient sur notre commune depuis de nombreuses années.

Pour chaque passage à la Pradelle et chaque intervention aux morts et l'aire de repos le prix est de 215€ HT par passage et par lieu. On note une augmentation de 3€ soit 1,41%. La commune étant satisfaite des services de l'entreprise Vidal décide à l'unanimité des membres présents d'accepter le devis tel que présenté.

#### **5) Mise à jour du fichier tiers : ordures ménagères**

Des modifications ont été apportées : ajout ou suppression d'administrés, modification d'adresse, mise à jour du nombre de personnes au foyer au 01/01/2021.

#### **6) Point sur le bilan des charges des écoles**

En 2019, pour le budget écoles de l'Agglomération, les recettes s'élevaient à 4.908K€ tandis que les charges étaient de 21.270K€. Ce qui créé un besoin de financement de 16.362K€. Besoin de financement compensé d'une part par la fiscalisation liée aux écoles ex CORA-TED et ex Vère-Grésigne représentaient et d'autre part par les attributions de compensation. Les attributions de compensation sont payées par la commune à l'Agglomération, elles correspondent à la charge transférée (ici les écoles), elles ont été fixées en 2017 et elles n'ont pas évoluées depuis. Le montant attribution de compensation plus fiscalisation est de 13.881K€. Il manque encore pour équilibrer le budget 2.480K€.

La hausse des charges liées au scolaire s'explique comme suit.

Tout d'abord une amélioration du niveau de service et notamment un taux d'encadrement des enfants plus important et correspondant aux normes en vigueur.

Ensuite une amélioration/régularisation des conditions d'emplois des agents (fin des contrats aidés, rattrapage d'avancements de grade, harmonisation des rémunérations, mise en place du comité national d'action sociale).

Il y a aussi des surcoûts liés aux conditions de transfert (fin du bénévolat, coût du remplacement des agents) et pour terminer l'évolution liée aux avancements d'échelon du personnel, de l'augmentation de la CSG et des cotisations. Toutes ces charges supplémentaires n'ont pas donné lieu à revalorisation aux montants des attributions de compensation.

Augmenter les attributions de compensation de chaque commune aurait pu être une réponse à court terme mais pas à long terme et, surtout, cela ne résout pas les disparités entre les différentes communes de l'Agglomération.

Il est proposé par l'Agglomération Gaillac-Graulhet de fiscaliser les charges de l'école en augmentant les taux des taxes foncières bâties et non bâties (la taxe d'habitation ayant été supprimée), et dans le même temps de supprimer le versement, par les communes, des attributions de compensation scolaires et de demander aux communes de baisser leur taux des taxes foncières afin que l'impact sur les contribuables soit le plus faible possible. Pour accompagner les communes, et limiter la baisse de leurs ressources, la communauté d'Agglomération s'engage, dans un pacte financier, à restituer des ressources aux communes les plus impactées par cette réforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents, vote contre la hausse des taux de la communauté d'Agglomération.

#### **7) Questions diverses**

##### ***7.1 Point sur la campagne d'égage***

L'entreprise d'égage a programmé les travaux sur notre commune à partir du 29 mars 2020 pour 2 semaines.

A prévoir au budget 2021 le montant de 9.000€ correspondant à l'ensemble des travaux d'élagage. Le montant des travaux remboursé par les propriétaires et inscrit au budget sera de 5200€, le reste correspondant au travaux d'élagage des arbres propriétés de la commune.

Le conseil municipal souhaite remercier les propriétaires qui ont, déjà et rapidement, procédé à l'élagage qui leur incombait.

### ***7.2 Contrat secrétariat de mairie***

Carole Deffore, notre secrétaire actuelle, est promue secrétaire principale à la mairie de Castelnau de Montmiral en remplacement de la secrétaire actuelle qui prend une retraite bien méritée. Nous allons donc procéder à son remplacement. Un recrutement, en partenariat avec le CDG81, va être lancé avec une prise de fonction début octobre afin d'assurer un tuilage. Carole devant partir le 1<sup>er</sup> décembre 2021. Nous avons déjà reçu deux candidatures spontanées.

### ***7.3 Problèmes d'eau***

Tout d'abord à la Pradelle : la consommation en 2020 est anormalement élevée (11m<sup>3</sup>) alors qu'il n'y a eu aucune festivité. Le compteur général a été fermé.

Ensuite aux toilettes publiques, le robinet d'eau est resté ouvert. L'acquisition d'un robinet poussoir eau froide/eau chaude a un coût de plus de 200€. Une réflexion doit être menée afin de trouver la meilleure solution possible.

### ***7.4 Déchets verts***

L'aire de stockage des déchets verts est de plus en plus utilisée. Cette zone a été mise en place pour les habitants du village ne possédant pas de remorque et ne pouvant pas se rendre à la déchèterie. Pourtant, on peut voir des personnes vider leur remorque dans cet espace au lieu d'aller à la déchèterie. L'aire de stockage se remplit très rapidement et il faut donc évacuer ces déchets beaucoup plus souvent. Chaque évacuation coûte environ 400€ et ne cesse d'augmenter.

Nous avons, afin de réduire le coût et surtout de valoriser les déchets, demandé à l'entreprise Cédric Vidal un devis afin de procéder au broyage des branches. Le devis proposé s'élève à 390€ TTC. Le broyat pourra être utilisé par les habitants. Le conseil municipal à l'unanimité des présents valide le devis de l'entreprise Vidal. Un bilan sera fait avant de poursuivre cette expérience.

### ***7.5 Echo de la falaise***

Le président de la commission communication annonce la sortie du prochain journal fin avril. Les articles sont à lui envoyer avant le 15 avril 2021.

### ***7.6 Voirie***

Une réparation de voirie a été effectuée aux Abriols au bout du chemin de Monclar.

Il a été procédé à l'élagage des branches des arbres qui menaçaient d'entraver la circulation sur la route de Mespel. Merci aux personnes qui ont aidées à évacuer toutes les branches.

### ***7.7 Correspondant tempête***

Enedis demande à avoir, sur les communes, deux correspondants tempête. Régine Mouliade a été désignée titulaire et Cédric Delpech suppléant.

La séance est levée à 23h30.